Image not found or type unknown

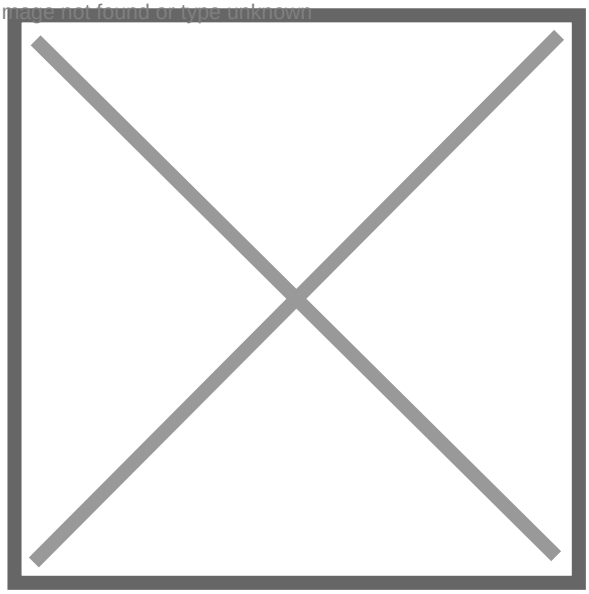

Recours degradations volontaires

Par **SAPONARIEN**, le **19/10/2008** à **20:02**

Bonjour,
Par cinq fois en moins d'un mois, et par trois reprises l'an passé, nos véhicules ont fait l'objet diverses dégradations et notamment, de rayures sur la carrosserie.
Nous avons une idée précise de la personne qui connait ses méfaits mais, hormis un important faisceau de présomption, nous ne détenons à ce jour aucune preuve formelle quant à l'identité précise du contrevenant.
Face à l'inefficacité et au laxisme des agents de la force publique, comment puis-je tenter de mettre un terme à une situation qui, au delà du simple préjudice financier, nuit gravement à notre quiétude ?
J'envisage en effet de sensibliser le Procureur de la République. Dans ce sens, puis-je exprimer mes doutes et lui demander de faire convoquer l'auteur présumé et ce, dans le but de le sensibiliser à la gravité de ses actes supposés ?

Par **JamesEraser**, le **19/10/2008** à **20:47**

Absolument.
Et vu le nombre de fois où les faits ont été commis et le coût des réparation en carrosserie, nous n'en sommes manifestement plus à la dégradation légère mais bien à une dégradation grave du bien d'autrui.
Vos soupçons s'ils sont étayés dans le courrier recevrons une suite de la part du service d'enquête, c'est une directive que le magistrat donnera dans son soit-transmis. Mais attention à ce que vous écrirez, vous serez d'abord auditionné pour le recueil de votre plainte par procès verbal régulier. Ne parlez donc pas du laxismes des forces de l'ordre, votre courrier leur sera adressé.

Experatooment

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés